

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 73-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation Saint-Claude

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération afin de
faciliter le bon déroulement de la Fête des Sapeurs-Pompiers,

ARRETE

Article 1: La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits, **au lieu-dit Saint-Claude, sur le chemin rural n°13 de la route de Malvières à l'Ecopoint, du dimanche 13 juillet 2025 à 14h00 au lundi 14 juillet 2025 à 3h00** afin de faciliter le bon déroulement du repas et du bal des Sapeurs-Pompiers.

Article 2: Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 12 juin 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

